

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Paul PERRIN, Madame Sylvie CHEVILLON, Monsieur Maurice TOULLALAN, Madame Magali BLANLUET, Madame Annick GOUDEAU, Monsieur Patrice GARNIER, Madame Anne BESNIER, Madame Isabelle VAN DER LINDEN, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Christine HEDJRI.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Nathalie LE GOFF à Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GUYARD à Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Richard RAMOS à Madame Christine HEDJRI, Madame Mariline BOUCLET à Madame Isabelle VAN DER LINDEN.

Absents excusés : Monsieur David DUBOIS, Madame Marianne HUREL et Monsieur Jean-François VASSAL.

Secrétaire de séance : Madame Christine HEDJRI.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2017 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

Tiers	Objet	HT	TTC	Date
MISSENARD	Remplacement circulateur chauffage restaurant scolaire et désembuage	1 927,93 €	2 313,52 €	23/03/2017
BUREAU VERITAS	Vérification Annuelle des installations électriques - GAZ et porte automatiques pour 2017	3 799,74 €	4 559,70 €	29/03/2017
	TOTAL	5 727,67 €	6 873,22 €	

Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- Habitation – 24, Rocade des Carriers – Section ZR 0314
- Habitation – 3, Clos de la Delinière – Section AP 0476

2017-017- Urbanisme – Demande d'autorisation de travaux sur monument historique

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code l'urbanisme,

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Considérant l'obligation de déposer une autorisation de travaux sur monument historique auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour réaliser les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'Eglise Notre-Dame,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande d'autorisation de travaux sur le monument historique Eglise Notre Dame ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2017-018- Finances Locales – Budget principal : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1 / Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016,
- 2 / Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 / Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'intégration des résultats du SIRGEST dissous modifie les résultats du compte de gestion. Mais dans le cadre du compte administratif, les écritures d'ordre n'apparaissent pas. Les résultats seront intégrés à l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-019- Finances Locales – Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 4 / Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016,
- 5 / Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 6 / Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-020- Finances Locales – Budget annexe eau : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

7 / Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016

8 / Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

9 / Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-021- Finances Locales – Budget principal – vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016.

L'intégration des résultats du SIRGEST dissous modifie les résultats du compte de gestion. Mais dans le cadre du compte administratif, les écritures d'ordre n'apparaissent pas. Les résultats seront intégrés à l'affectation du résultat.

Les votes sur le compte administratif se font sous la présidence de M. PERRIN Paul, 1er Adjoint au Maire, et après retrait du maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 286 483,32 €, un excédent d'investissement de 32 967,51 € et un déficit de financement des restes à réaliser en investissement de 136 498,79 €.

2017-022- Finances Locales – Budget annexe assainissement – vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016. Les votes sur le compte administratif se font sous la présidence de M. PERRIN Paul, 1er Adjoint au Maire, et après retrait du maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 97 115,66 €, un excédent d'investissement de 561 647,43 € et un déficit de 1 890 € en reste à réaliser en investissement.

2017-023- Finances Locales – Budget annexe eau – vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016. Les votes sur le compte administratif se font sous la présidence de M. PERRIN Paul, 1er Adjoint au Maire, et après retrait du maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 327 059,16 €, un excédent d'investissement de 143 446,90 € et sans reste à réaliser en investissement.

2017-024- Finances Locales – Budget principal – affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur TOULLALAN Maurice présente l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement cumulé entre le résultat du compte administratif 2016 et les restes à réaliser 2016,

Le résultat du SIRGEST est réintégré dans l'affectation du résultat,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)	
Recette R001 (excédent de financement)	+115 630,40 €

Solde des restes à réaliser N-1

Investissement	
besoin de financement	-136 498,79 €
excédent de financement	

Résultat de fonctionnement N-1

résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+525 284,19 €
résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	+761 199,13 €
Résultat à affecter	+1 286 081,50 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	20 868,39 €
2) Report en section de fonctionnement R002	1 265 213,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

2017-025- Finances Locales – Budget annexe assainissement – affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur TOULLALAN Maurice présente l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement cumulé entre le résultat du compte administratif 2016 et les restes à réaliser 2016,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)	
Recette R001 (excédent de financement)	+561 647,43 €

Solde des restes à réaliser N-1

Investissement	
besoin de financement	-1 890€
excédent de financement	

Résultat de fonctionnement N-1

résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 68 971,68 €
résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	+28 143,98 €
Résultat à affecter	+97 115,66 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	0,00€
2) Report en section de fonctionnement R002	+97 115,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

2017-026- Finances Locales – Budget annexe eau – affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur TOULLALAN Maurice présente l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement cumulé entre le résultat du compte administratif 2016 et les restes à réaliser 2016,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Dépense D001 (besoin de financement)	
Recette R001 (excédent de financement)	+143 446,90 €

Solde des restes à réaliser N-1

Investissement	
besoin de financement	
excédent de financement	0,00 €

Résultat de fonctionnement N-1

résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+51 829,88 €
résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	+275 229,28 €
Résultat à affecter	+327 059,16 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	0,00 €
2) Report en section de fonctionnement R002	+327 059,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

2017-027- Finances Locales – Vote des taux d'imposition pour 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2017 au même niveau que l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation = 14,63 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 23,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 68,84 %

2017-028- Finances Locales – Tarifs municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur TOULLALAN Maurice présente l'ensemble des tarifs notamment ceux du columbarium,
des copies pour documents publics et d'occupation du domaine public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs municipaux ci-joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

2017-029- Finances Locales – Budget principal 2017 : subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le travail de la commission associations fêtes et cérémonies communication,

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Le conseil municipal,
entendu l'exposé de Monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'unanimité des votants
FIXE comme suit les subventions attribuées aux associations :

<u>ASSOCIATION</u>	Fonctionnement	Évènementielle	Participation équipement	Unanimité	Pour	Contre	Abstentions	Élus ne prenant pas part au vote
ACP CATM	200,00 €			x				
AJFR	580,00 €			x				Sylvie CHEVILLON
ANCIENS COMBATTANTS	80,00 €			x				
APEM	700,00 €			x				
ASEP	3 000,00 €			x				Philippe BAUMY et Jean-Philippe LECOINTE
ATOUT VOIX	840,00 €	1 000,00 €		x				Frédéric MURA
CHEVEUX D OR	280,00 €			x				
CLUB DES AINES	450,00 €			x				
DFFC	4 300,00 €		3 600,00 €	x				
EXPRESSION DES LOGES	320,00 €			x				Sylvie CHEVILLON
FALZ'ART	420,00 €	1 000,00 €		x				
FAY OXYGENE	700,00 €	1 500,00 €		x				Philippe BAUMY
GYM VOLONTAIRE	450,00 €			x				
LA BALLE A GRAIN	600,00 €			x				
ILE ENCHANTEE				x				
LA DO FA	360,00 €	700,00 €		x				Frédéric MURA et Maurice TOULLALAN
MODERN JAZZ				x				
MENTAL ART MAGIE	400,00 €	1 450,00 €		x				
PERCHE FAYCIENNE	330,00 €			x				
PETANQUE	455,00 €	500,00 €		x				
SAPEUR POMPIERS	420,00 €			x				Isabelle VAN DER LINDEN
THEATRE DES LOGES	650,00 €			x				
TOUT COURT	195,00 €			x				
US FAY BASKET	1 500,00 €			x				
US FAY TENNIS	1 340,00 €			x				
SIADD	110,00 €			x				
MISSION LOCALE	1 000,00 €			x				
Croix Rouge	1 000,00 €			x				
CERCIL	110,00 €			x				Anne BESNIER
PORTAGE DE REPAS DONNERY	3 000,00 €			x				
RADICOFANI	3 709,00 €			x				
TOTAL	27 499,00 €	6 150,00 €	3 600,00 €					
TOTAL GENERAL			37 249,00 €					

2017-030- Finances Locales – Provision pour risque-contentieux « Torfou »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires, R2321-2 et R2321-3 relatifs aux provisions,

Vu le code civil,

Vu l'arrêté de péril imminent du 12 juin 2012,

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Considérant que le Maire a dû se substituer à la SCI le Placement familial pour effectuer les travaux nécessaires de mise en sécurité pour un montant de 55 403,56 €,
Considérant qu'un titre n°269 a été émis au nom de la SCI le 16 Avril 2014 et est non honoré malgré les démarches du comptable public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer une provision de 55 403,56 € HT pour couvrir les risques d'impayés et pour grosses réparations. Cette provision s'effectuera sur 4 exercices répartie de la manière suivante :

2017 : 15 000 €
2018 : 15 000 €
2019 : 15 000 €
2020 : 10 403,56 €

- **PRECISE** que la dépense sera inscrite au compte 6875.

2017-031- Finances Locales – Décision modificative d'autorisation de programme 2016-003 et des crédits de paiement pour la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération 2016-037 du conseil municipal du 17 mars 2016 créant l'autorisation de programme 2016-003 et des crédits de paiement pour la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine,

Vu la délibération 2016-118 du conseil municipal du 12 décembre 2016 relative aux Modifications des autorisations de programme 2016-002 et des crédits de paiement pour la réhabilitation de l'Eglise et 2016-003 et des crédits de paiement pour la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine,

Considérant le diagnostic remis par l'entreprise D2X concernant la réhabilitation de la piscine municipale,

Considérant la nécessité de réaliser l'ensemble des travaux en 2017 pour ne pas perdre les subventions acquises,

Entendu l'exposé de MURA Frédéric,

Il est proposé au conseil municipal de supprimer l'autorisation de programme relative à la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine :

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

AP 2016-003	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Etat initial	193 060, 00 €	10 000,00 €	91 530,00 €	91 530,00 €
Etat modifié AP 2016-003 D2016-120	193 060,00 €		101 530,00 €	91 530,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** de supprimer l'autorisation de programme AP 2016-003 relative à la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine.

2017-032- Finances Locales – Vote du budget primitif principal 2017

Monsieur le Maire et Monsieur TOULLALAN Maurice, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif principal de la commune pour l'année 2017.

Dépenses de fonctionnement

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 002 829,33 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 011 tel que présenté.

-Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 584 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 012 tel que présenté.

- Chapitre 014- Atténuation de charges (FPIC) : 20 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 014 tel que présenté.

-Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 236 306,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 65 tel que présenté.

-Chapitre 66 – Charges financières : 20 223,87 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 66 tel que présenté.

-Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 151 700,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 67 tel que présenté.

-Chapitre 68 – Dotation aux provisions : 16 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 68 tel que présenté.

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

-Chapitre 022 – Dépenses Imprévues : 227 329,44 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 022 tel que présenté.

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 931 657,45 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 023 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 115 027,10 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 1 265 213,11 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 002 tel que présenté.

-Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 313 520,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 70 tel que présenté.

-Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 430 192,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 73 tel que présenté.

-Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 180 574,96 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 74 tel que présenté.

-Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 45 991,12 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 75 tel que présenté.

-Chapitre 013 – Atténuations de charges : 22 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 013 tel que présenté.

-Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 77 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 42 582,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 106 243,60 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 20 tel que présenté.

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 501 575,79 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 21 tel que présenté.

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 056 020,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 23 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 87 877,74 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 42 582,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

Recettes d'investissement

- Chapitre 001- Solde d'exécution de la section investissement : 115 630,40€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 001 tel que présenté.

-Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 225 890,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 13 tel que présenté.

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 223 236,79 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 161 989,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 10 tel que présenté.

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 20 868,39 €

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 931 657,45 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 021 tel que présenté.

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

-Chapitre 024 – Produits des cessions : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 024 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 115 027,10 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 040 tel que présenté

Le budget primitif principal 2017 s'équilibre à la somme de 4 305 073,19 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 794 299,13 € en section d'investissement.

2017-033- Finances Locales – Vote du budget primitif assainissement 2017

Monsieur le Maire et Monsieur TOULLALAN Maurice, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif Assainissement de la commune pour l'année 2017.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 37 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 011 tel que présenté.

-Chapitre 66 – Charges financières : 4 797,11 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 66 tel que présenté.

-Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 67 tel que présenté.

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 110 076,21 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 023 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 118 610,60 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Recettes d'exploitation

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 97 115,66 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 002 tel que présenté.

-Chapitre 70 – Vente de produits finis : 105 000,00 €

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 70 tel que présenté.

-Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 75 tel que présenté.

-Chapitre 76 – Produits financiers : 0 ,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 76 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 68 368,26 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 20 tel que présenté.

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 294 495,32 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 21 tel que présenté.

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 927 523,58 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 23 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 166 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 68 368,26 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 47 650,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Recettes d'investissement

- Chapitre 001- Solde d'exécution de la section investissement : 561 647,43€

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 001 tel que présenté.

-Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 284 212,50 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 13 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 334 190,42 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 10 tel que présenté.

-Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 47 650,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 27 tel que présenté.

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 110 076,21 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 021 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 118 610,60 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 47 650,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Le budget primitif Assainissement 2017 s'équilibre à la somme de 270 483,92 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 504 037,16 € en section d'investissement.

2017-034- Finances Locales – Vote du budget primitif du service des eaux 2017

Monsieur le Maire et Monsieur TOULLALAN Maurice, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif du service des eaux de la commune pour l'année 2017.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 30 281,68 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 011 tel que présenté.

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 333 881,12 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 023 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 28 299,89 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Recettes d'exploitation

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 327 059,16 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 002 tel que présenté.

-Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 60 000,00€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 70 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 5 403,53 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations en cours : 30 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 20 tel que présenté.

-Chapitre 21 – Immobilisations en cours : 470 224,38 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 21 tel que présenté.

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 23 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 5 403,53 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Recettes d'investissement

-Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement : 143 446,90€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 001 tel que présenté.

-Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 13 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Subventions d'Investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 27 tel que présenté.

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 338 881,12 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 021 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 28 299,89 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (*1 abstention : Madame Christine HEDJRI, 1 voix contre : Monsieur Richard RAMOS*), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Le budget primitif du service des eaux 2017 s'équilibre à la somme de 392 462,69 € en section de fonctionnement et à la somme de 505 627,91 € en section d'investissement.

2017-035- Finances et budgets locaux – Demande de subvention à la Direction des affaires culturelles pour la réhabilitation et la mise aux normes de l'Église

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Maurice TOULALLAN expose le projet suivant :

Réhabilitation et mise aux normes de l'église Notre Dame

Rénovation de la flèche du clocher

Mise en accessibilité

Réhabilitation du bâtiment

Mises aux normes

Le coût prévisionnel total des travaux s'élève à : 524 943,83 € TTC

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULALLAN,

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'Eglise pour un montant de 524 943,83 € TTC et adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		TOTAL HT	TOTAL TTC	RECETTES	TOTAL HT	%
MOE		28 747,55 €	34 497,06 €	Autofinancement	181 853,94 €	35
Travaux	Fleche du clocher	187 375,00 €	224 850,00 €	Subventions publiques	343 089,89 €	65
				Réserve parlementaire	15 000,00 €	3
				DRAC	328 089,89 €	63
	Mise aux normes et Réhabilitation de l'Eglise	177 458,00 €	212 949,60 €			
SPS		3 430,00 €	4 116,00 €			
CT		9 000,00 €	10 800,00 €			
Provision 10%		31 442,64 €	37 731,17 €			
TOTAL		437 453,19 €	524 943,83 €	TOTAL	524 943,83 €	100

- **SOLLICITE** une subvention de 328 089,89 € à la Direction régionale des affaires culturelles, soit 75 % du montant HT du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-036- Finances et budgets locaux – Demande de réserve parlementaire pour la réhabilitation et la mise aux normes de l'Église

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Maurice TOULALLAN expose le projet suivant :
 Réhabilitation et mise aux normes de l'église Notre Dame
 Rénovation de la flèche du clocher
 Mise en accessibilité
 Réhabilitation du bâtiment
 Mises aux normes

Le coût prévisionnel total des travaux s'élève à : 524 943,83 € TTC

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULALLAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'Eglise pour un montant de 524 943,83 € TTC et adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		TOTAL HT	TOTAL TTC	RECETTES	TOTAL HT	%
MOE		28 747,55 €	34 497,06 €	Autofinancement	181 853,94 €	35
Travaux	Fleche du clocher	187 375,00 €	224 850,00 €	Subventions publiques	343 089,89 €	65
				Réserve parlementaire	15 000,00 €	3
				DRAC	328 089,89 €	63
	Mise aux normes et Réhabilitation de l'Eglise	177 458,00 €	212 949,60 €			
SPS		3 430,00 €	4 116,00 €			
CT		9 000,00 €	10 800,00 €			
Provision 10%		31 442,64 €	37 731,17 €			
TOTAL		437 453,19 €	524 943,83 €	TOTAL	524 943,83 €	100

- **SOLLICITE** une subvention de 15 000 € auprès de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-037- Finances et budgets locaux – Demande d’inscription au titre du contrat triennal d’investissement d’intérêt supra-communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en place par le Conseil Départemental du Loiret d’un contrat triennal d’investissement avec notamment le volet 2 pour projets d’intérêt supra communal,

Considérant que ce volet 2 doit être présenté par la Communauté de Communes,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

DEMANDE l’inscription au volet 2 « projets d’intérêt supra communautaire » du contrat triennal du département les projets suivants :

- Réhabilitation et mises aux normes de l’Eglise Notre Dame ;
- Aménagement de la piste cyclable rue André Chenal ;
- Réhabilitation et mises aux normes de la piscine ;
- Réhabilitation des vestiaires et terrains de Foot de Fay-aux-Loges, Donnery et Bouzy-la-Forêt.

2017-038- Finances et budgets locaux – Demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour l’aménagement de la cour du PAC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-115 du conseil municipal du 12 décembre 2016 relative à la demande de subvention DETR 2017 dans le cadre de projet communaux,

Vu la délibération n°2017-001 du conseil municipal du 26 janvier 2017 relative à la modification de la délibération n°2016-115 relative à la demande de subvention DETR 2017 dans la cadre de projet communaux,

Vu la délibération n°2017-003 du conseil municipal du 26 janvier 2017 relative à la demande de subvention au Pays Forêt d’Orléans pour l’aménagement de la cour du PAC ;

Considérant que le dossier n’a pas été retenu au titre de la DETR,

Monsieur Maurice TOULALLAN expose le projet suivant :
Aménagement de la cour du pôle d’activités culturelles

Le coût prévisionnel des travaux s’élève à : 64 329,90 € TTC

Entendu l’exposé de Monsieur Maurice TOULALLAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **ADOpte** le projet d’aménagement de la cour du pôle d’activités culturelles pour un montant de 64 329,90 € TTC et adopte le plan de financement ci-dessous :

CR 2017-3 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	%	
TRAVAUX	53 608,25 €	64 329,90 €			
			Cœur de Village	30	16 082,47 €
			Contrat de ruralité	50	26 804,13 €
			AUTOFINANCEMENT		21 443,31 €
TOTAL	53 608,25 €	64 329,90 €	TOTAL		64 329,90 €

- **SOLLICITE** une subvention de 26 804,13 € au titre du contrat de ruralité, soit 50 % du montant HT du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-039- Marchés publics – Avenant au contrat d'éclairage public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Par courrier en date du 12 décembre 2016, la société SPIE informait la Commune du transfert de son activité « réseaux extérieurs et opérateurs télécoms » à la société SPIE CityNetworks suite à la restructuration du Groupe SPIE.

Ainsi, un avenant portant sur cette modification doit être établi pour le marché d'éclairage public

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de ce marché.

Jeunesse – Organisation de la saison estivale 2017 d'ALSH

Le Conseil Municipal annule à l'unanimité le point suivant au motif que la délibération du 17 mars 2016 N°2016-052 a organisé de façon pérenne l'accueil de loisirs.

2017-040 - Ressources humaines – Création de poste – Modification du tableau des emplois

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux;

Vu le Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le développement démographique et géographique de notre territoire;

Considérant l'accroissement de travail et la technicité nécessaire pour la gestion du domaine public, il est nécessaire d'embaucher des employés qualifiés ;

Il est proposé au conseil municipal, pour les motifs évoqués ci-dessus, de :

- Créer un poste de technicien territorial à temps complet.

Entendu l'exposé de Monsieur MURA Frédéric, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un poste de technicien territorial à temps complet ;
- **MODIFIE** en conséquence, le tableau des emplois et des effectifs ;
- **PRECISE** que les crédits sont suffisants au budget ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

2017-041- Fonction publique – Personnel communal – indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections présidentielles et législatives

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu la circulaire du 11 octobre 2002 du Ministère de l'Intérieur relative au nouveau régime indemnitaire des heures de et travaux supplémentaires dans la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

- **DÉCIDE** d'appliquer au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour (1078,72 €/12 = 89,89 €) un coefficient multiplicateur de 3 pour la secrétaire du bureau centralisateur et de 2,5 par scrutin pour les autres secrétaires,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

2017-042- Domaine et patrimoine – Convention de mise à disposition du local pêche

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil et notamment l'article 1875,

Entendu l'exposé de Madame CHEVILLON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mise à disposition du local pêche jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer les documents ci-afférents.

2017-043- Domaine et patrimoine – Reprise de chemins communaux

Considérant le projet de déviation du Conseil Général sur Fay-aux-Loges,

Considérant la demande de l'Association Foncière de Remembrement de Fay-aux-Loges, qui propose que le chemin suivant soit communal :

- Chemin d'exploitation foncière de remembrement n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE dans le cadre du réaménagement foncier** de reprendre le chemin d'exploitation foncière de remembrement n°2 de l'Association Foncière de Remembrement de Fay-aux-Loges, représenté sur le plan de situation ci-dessous :



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer les documents afférents.

Informations diverses :

➤ Résultat des analyses d'eau de l'ARS : 28 février 2017

- Château d'eau – Colonne de distribution : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

➤ La Commune de FAY-AUX-LOGES recherche un animateur ou une animatrice, diplômé(e) BAFA, en cours BAFA ou non diplômé(e), à temps complet, du Mardi 02 mai 2017 au Vendredi 11 août 2017 inclus, pour son service périscolaire et extra-scolaire été.

La séance est levée à 22h36.

**Le Maire,
Frédéric MURA**